

En exercice : 10

Présents : 7

Pouvoirs : 3

Présents : ARNAVON Valérie, COUTELIER Richard, CROZIER Claudine, EHRHARD Philippe, LEBORNE Bernard, MORETTO Alfred et VERNET Émilie.

Absents excusés : GAYET Emmanuel (pouvoir à Mme ARNAVON), GALLAS Michel (pouvoir à M. LEBORNE), LLABRES Pierre- Alexandre (pouvoir à M. COUTELIER).

Secrétaire de séance : Richard COUTELIER

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 février 2022 est approuvé.

Concernant l'extrait de la délibération N° 2022-01-03, il est demandé de préciser que la convention d'occupation du domaine public avec la société TOTEM France concerne l'installation d'une antenne GSM pour Orange afin d'améliorer le service sur la commune.

**DÉLIBÉRATION VOTÉE LORS DE CETTE SÉANCE**

**2022-02-01 : Vente du terrain allée des Chênes, les Girards**

« Mme le Maire présente au Conseil municipal l'offre d'achat de la société SDN sise 680 Chemin des Buis à MARSANNE (26740) pour un terrain à bâtir situé rue des Chênes lieudit « les Girards » à ROYNAC, cadastrée D 452, les Girards d'une contenance de 8a 5ca.

L'offrant déclare son intention d'acquérir le terrain au prix de quatre-vingt-dix mille euros (90 000€).

Le montant des honoraires sont à la charge de la commune pour un montant de six mille cinq cent euros (6 500€).

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette vente.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :**

Abstentions : 2	Pour : 8	Contre : 0
-----------------	----------	------------

- **ACCEPTE** l'offre d'achat telle que présentée ci-dessus,
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour signer les documents afférents à cette vente,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget principal de la Commune. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

**Le Maire,  
Valérie ARNAVON**

